

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2000-464 DU 28 SEPTEMBRE 2000

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
du Président de la République pour compter du
28 septembre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant, composition du gouvernement ;

DECRETE :

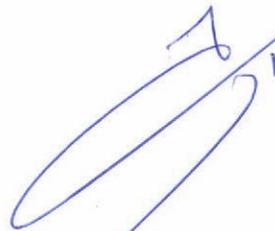
Article 1^{er}. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour la République française.

Article 2. – Il est délégué à Monsieur Joseph GNONLONFOUN, durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3. – le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 septembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECCAG-
PDPE 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6
JO1.-